

Personnalité ou territorialité dans le Fuero Juzgo

Marisa GRACIA

Dans ce travail, je veux présenter un phénomène historique curieux qui a lieu dans l'histoire du droit espagnol. Il s'agit de voir comment un important code qui est né à l'époque wisigothique, la *Lex Visigothorum*, et qui participe dans ses précédents immédiats à une législation de caractère personnel se transforme vers le milieu du VII^e siècle en un code à caractère territorial.

Cependant, il faut dire que la vie de ce code va être longue, survivant à l'invasion arabe en Espagne en l'an 711 et à toute la période du Moyen Age. Dans sa survie au Moyen Age et puisque cette époque comprend une période très longue, la *Lex Visigothorum* — appelée dès le XII^e siècle *Fuero Juzgo* — va fluctuer dans son application : passant de la territorialité initiale à une fonction de loi personnelle dans certains cas et dans d'autres continuant à être territoriale. Plus tard, elle se transforme en législation locale pour devenir, dans son déclin final, autour de la réception du droit romain et canonique, un des principaux fondements de nouveaux droits territoriaux qui surgiront à l'époque moderne.

EXPOSÉ DE LA QUESTION

Etant donné que la problématique au sujet de la personnalité et territorialité de la législation à l'époque wisigothique,

antérieurement à la *Lex Visigothorum*, a été suffisamment traitée¹, je vais me concentrer sur la trajectoire que suit cette *Lex Visigothorum* lors de la disparition de l'Etat wisigothique. Ainsi et pour expliquer ce processus de manière plus précise, je vais étudier les points suivants : (1) la personnalité et la territorialité du droit wisigothique antérieur à la *Lex Visigothorum* ; (2) la *Lex Visigothorum* comme loi territoriale ; et (3) la survivance de la *Lex Visigothorum* au Moyen Age espagnol.

PRÉLIMINAIRES : LA PERSONNALITÉ OU LA TERRITORIALITÉ DU DROIT WISIGOTHIQUE ANTÉRIEUR À LA *LEX VISIGOTHORUM*

Pour résumer ce premier point, je vais présenter simplement les conclusions au sujet de la personnalité ou territorialité de la législation wisigothique antérieure à la *Lex Visigothorum*.

- On peut dire qu'aujourd'hui s'applique de plein droit le principe de la personnalité pour le *Code d'Euric*, le premier code de la fin du V^e siècle pour les Goths, et pour la *Lex Romana Visigothorum* de l'an 506, établie pour les Romains qui sont la population majoritaire.

- Peu à peu il y a une fusion lente des deux peuples qui va se produire². Jusqu'à la fusion définitive, la législation de Leovigild, à la fin du VI^e siècle, est très importante, permettant, par exemple, la célébration du mariage mixte et l'établissement d'une juridiction

1. Il y a beaucoup de bibliographie sur cette affaire. A noter : K. ZEUMER, *Historia de la legislación visigoda*, trad. C. CLAVERIA, Barcelona, 1944 ; A. GARCIA GALLO, *Nacionalidad y territorialidad del derecho en la España visigoda*, dans *Anuario de Historia del Derecho Español* (AHDE) 13, Madrid, 1936-1941, p. 168-264 ; A. GARCIA GALLO, *Consideración crítica de los estudios sobre la legislación y la costumbre visigodas*, dans AHDE 44, Madrid, 1974, p. 343-464 ; R. UREÑA, *La legislación gótico-hispana : Leges antiquiores-Liber Iudiciorum. Estudio crítico*, dans *Historia de la Literatura jurídica española*², t. 1/2, Madrid, 1906, p. 506 et s. ; A. D'ORS, *La territorialidad del derecho de los visigodos*, dans *Estudios Visigóticos* 1, Roma-Madrid, p. 91-124 ; R. FERNANDEZ ESPINAR, *Manual de historia del derecho español I. Las fuentes*, Madrid, 1990, p.159-196 ; A. IGLESIA FERREIROS, *La creación del derecho. Manual 1. Una historia de la formación de un derecho estatal español*², Madrid, 1996, p. 201-238.

2. GARCIA GALLO, *Nacionalidad*, *op. cit.*, p. 232.

unitaire pour les Goths et les Romains. De là, bien que le *Codex Revisus* soit formellement personnel, il est également applicable aux Romains, dans une majorité de ses lois. Pour cela on peut parler d'une territorialité de fait, et non de droit, depuis Leovigild (569-586).

- Recesvind, qui a régné entre 649 et 672, est le premier roi qui a établi formellement la territorialité dans son code *Lex Visigothorum* de ca. 654, avec une disposition expresse.

LA LEX VISIGOTHORUM COMME LOI TERRITORIALE

La *Lex Visigothorum* est également dénommée *Liber Iudiciorum* ou *Liber Iudicium* dans sa première rédaction, et c'est sous ce nom que l'on a utilisé ce code au Moyen Age. Bien que l'on ne sache pas la date exacte de sa promulgation, on estime qu'il date du milieu du VII^e siècle (ca. 654). Ce code a connu deux rédactions.

- La première rédaction qui provient de Recesvind, il n'y a pas de doute, est expressément territoriale et interdit la mise en œuvre d'autres droits. Le caractère territorial se déduit de la formule de promulgation de la *Lex Visigothorum*³ :

LV 2,1,5. Flavius gloriosus Recesvindus Rex. De tempore, quo debeant enmendate valere. Quoniam novitatem legum vetustas viciorum exegit et innovare leges veterinosas peccaminum antiquitas inpetrabit, adeo leges in hoc libros conscriptas ab anno secundo memorie domini et genitoris mei Chindasvindi regis in cunctis personis ac gentibus nostre amplitudinis imperio subiugatis omni robore valere decernimus hac iugi mansuras observantia consecramus : ita ut, reiectis illis quas non equitas iudicantis, sed libitus impresserat potestatis, evacuatisque iudiciis omnibusque scripturis earum ordinatione confectis, he sole valeant leges, quas antiquitate iuste tenemus, aut idem genitor noster vel pro equitate iudiciorum vel pro austeritate culparum visus est non inmerito concedisse, prolatis seu conexis aliis legibus, quas nostri culminis fastigium iudiciali presidens trono coram universis Dei sanctis sacerdotibus cunctisque officiis palatinis, etc.

Dans cette formule, il faut souligner le fait qu'elle prohibe expressément la référence à d'autres codes devant les tribunaux et qu'elle abroge également de manière expresse les lois romaines, et

3. K. ZEUMER éd., *Lex Visigothorum*, MGH LL nat. Germ. 1, Hannover-Leipzig, 1973=1902, p. 47-48.

c'est de là que certains en ont déduit qu'elle abrogeait la *Lex Romana Visigothorum*, et d'autres que cette expression faisait référence à la dérogation du droit byzantin, en vigueur dans certaines zones du Levant espagnol.

Il faut tenir compte que l'on ne peut pas considérer que l'application de la *Lex Visigothorum* soit pleinement territoriale. En effet dans le même territoire subsistent à cette époque des foyers indépendants, qui n'appliquent pas le droit wisigothique, par exemple une partie du nord-ouest espagnol, *Gallaecia*, a été dominée par le peuple suève⁴ jusqu'au VII^e siècle, quand aussi une grande partie des territoires du sud-est étaient occupés jusqu'au milieu du VII^e siècle par les Byzantins. C'est-à-dire, qu'on peut plus justement affirmer que la *Lex Visigothorum* est majoritairement, mais non pleinement, de caractère territorial. D'un autre côté, bien que la *Lex Visigothorum* va s'appliquer aux deux peuples, Goths et Romains, le code est très influencé par le droit romain⁵.

• La seconde rédaction de la *Lex Visigothorum* provient de l'époque d'Ervige (680-687), de l'an 681, et les modifications consistent en certaines retouches et interpolations du code original de Recesvind et l'addition des lois de Wamba (672-680) et d'Ervige.

A partir de là, on voit apparaître de nouvelles versions. Un peu plus tard on rédige une nouvelle version de la *Lex Visigothorum* de la fin de l'époque wisigothique, qui est connue sous le nom de *Lex Visigothorum Vulgata* et qui a comme nouveauté fondamentale l'addition des lois d'Egic (687-702) et les *Novellae* de Witice (688-710). Dans cette dernière version on ajoute à la *Lex*, au début du Moyen Age, vingt dispositions de droit public, originaires des Conciles de Tolède et passages tirés des *Etymologies* d'Isidore de Séville⁶. Cette addition constituera un titre préliminaire⁷ qui n'existait pas dans la première rédaction de la *Lex Visigothorum*. Cette version est celle qui s'imposera au Moyen Age.

4. L. GARCIA DE VALDEAVELLANO, *Historia de España antigua y medieval*, I , Madrid, 1980, p. 267.

5. Sur la composition et la structure de la *Lex Visigothorum* : FERNANDEZ ESPINAR, *op. cit.*, p. 177-178.

6. Selon G. SANCHEZ, *Curso de historia del derecho*, Valladolid, 1980, p. 52.

LA SURVIVANCE DE LA *LEX VISIGOTHORUM* AU MOYEN AGE ESPAGNOL

On va voir l'évolution de cette législation à partir de la chute de l'Etat wisigothique.

Chute de l'Etat wisigothique et invasion arabe en Espagne

Le passage au Moyen Age se produit en Espagne avec la conquête d'une grande partie de la péninsule par le peuple arabe qui commence pendant l'été de l'an 711. Le dernier roi wisigoth est Rodoric, qui est vaincu par les musulmans à *Guadalete*⁸. La grande région de domination arabe se localise dans le centre et le sud de l'Espagne sous la dénomination d'*Al-Andalus*, mais il faut dire, comme nous le verrons, qu'il y aura des zones qui ne sont pas contrôlées par les Arabes.

La subsistance du peuple arabe en Espagne sera très longue, jusqu'à la fin du XV^e siècle, sous le règne des Rois Catholiques. C'est important de dire, pour mieux comprendre l'évolution de la question normative, que les habitants des zones conquises par les Arabes, mais qui sont d'origine et de culture wisigothiques et de religion chrétienne se sont appelés *mozarabes*.

On va voir l'état de la question de la législation wisigothique à ce moment. Le droit médiéval, en général, se caractérise par le manque d'unité. Il existe une grande diversité de normes juridiques, qui empêche de parler d'un droit national comme à l'époque de la domination wisigothique. La *Lex Visigothorum*, plus connue au Moyen Age comme *Liber Iudiciorum* ou *Liber Iudicium* et ensuite comme *Fuero Juzgo*, continue d'être en vigueur, survivant à l'invasion arabe après la disparition de l'Etat wisigothique. Il faut dire que pour la population mozarabe, le *Liber Iudiciorum* se transforme en un code d'application personnelle. Il devient un droit de groupe, le droit propre aux communautés mozarabes qui habitent dans toute la zone d'*Al-Andalus*, et ne s'applique pas aux autres habitants qui coexistent sur le même

7. Le titre préliminaire est composé de près de vingt lois qui traitent, en utilisant un langage rhétorique, par exemple, de l'élection des princes, de leur protection et celle de leur famille, du devoir de soumission au monarque, etc.

8. Sur l'invasion des Arabes en Espagne, voir GARCIA DE VALDEAVELLANO, *op. cit.*, p. 363-365 et 369-380.

territoire soumis à la domination arabe, c'est-à-dire juifs ou musulmans. De ce fait, un droit qui a été promulgué avec un caractère général ou territorial devient une législation d'application personnelle pour la minorité mozarabe au début du Moyen Age.

A noter qu'il semblerait qu'une traduction arabe ait été ordonnée par l'archevêque de Séville en l'an 790⁹.

Haut Moyen Age : reconquête initiée dans les zones non contrôlées par les Arabes

Il faut mentionner que toute la Péninsule n'est pas contrôlée par les Arabes ; il y a des zones indépendantes qui seront des lieux de résistance, et qui contribueront au début de la Reconquête du territoire.

La Reconquête, c'est le nom qu'on donne en Espagne à la période qui s'étend de l'an 718, bataille de Covadonga en Asturies, à 1492, prise de Grenade par les Rois Catholiques. Le premier foyer de cette résistance à l'invasion arabe, ce sont d'une part les Asturies et les Pyrénées et d'autre part la zone de la Septimanie dans le sud-est de la France et le nord-est de l'Espagne, conquise par les Francs au VIII^e siècle, en occupant les territoires au nord du fleuve Ebre et les comtés catalans : ils ont constitué la *Marca hispánica* (Marche hispanique). Curieusement on peut constater que ces endroits coïncident avec des zones que les Goths non plus n'ont pas réussi à contrôler.

On va voir la question de l'application du droit wisigothique dans ces zones non contrôlées par les Arabes. Ainsi on constate que celui-ci fait une application territoriale du *Liber Iudiciorum*. Mais en parlant de droit territorial on doit entendre le droit propre à chaque territoire autonome¹⁰. On parlera des droits territoriaux qui furent mis en vigueur dans un territoire, qui durant le Moyen Age jouissait d'une autonomie politique et pour cela créa un système au fondement juridique propre. Voyons-les de manière concrète.

⁹. Selon FERNANDEZ ESPINAR, *op. cit.*, p. 325.

¹⁰. Définition du droit territorial : FERNANDEZ ESPINAR, *op. cit.*, p. 273.

Asturies-Léon

Le royaume d'Asturies et Léon au nord de l'Espagne, c'est le foyer par excellence où commence la Reconquête au VIII^e siècle, concrètement la légende parle de Covadonga, avec la bataille qui a lieu en l'an 718 entre les Asturiens et les Arabes¹¹. Les Asturies-Léon restent en dehors de la domination arabe et cherchent à réinstaurer l'Etat wisigothique en mettant en place une certaine continuité et en affirmant leur indépendance vis-à-vis des Arabes. Pour accomplir ces objectifs, le droit joue un rôle fondamental et plus concrètement le *Liber Iudiciorum* qui sera le code qui, au moins en théorie, régira la vie des habitants de cette région. Par exemple, à Oviedo, le roi Alphonse II (791-842), selon un témoignage de la *Crónica albeldense*¹² et pour instaurer « l'ordre établi pour les Goths », maintient le *Liber Iudiciorum* comme droit applicable.

D'autre part, la cour se déplace à Léon et c'est le *Liber* qui continue à être le code de la monarchie. Là apparaît un *Tribunal del Libro* (Tribunal du Livre)¹³ qui résolvait les recours selon les dispositions du *Liber* dans les procès dans lesquels il n'y avait pas d'accord sur le droit applicable. Et bien que tous les juges ne pouvaient pas directement utiliser le *Liber* vu leur formation limitée, le fait que les appels se résolvaient conformément à lui entraîne que les jugements de ce tribunal servaient d'orientation à la jurisprudence. De ce fait, les documents de l'époque mentionnent souvent le *Liber Iudiciorum* comme droit en vigueur.

En conclusion, on peut dire que dans le cas du royaume « Astur-Leonés », le *Liber Iudiciorum* s'applique de manière territoriale. Mais il faut tenir compte que son application à partir de ce moment va devenir parfois anachronique, notamment en ce qui concerne ses dispositions plus anciennes. En conséquence, il va être, comme nous le verrons, déplacé par le droit local.

11. Cf. GARCIA DE VALDEAVELLANO, *op. cit.*, p. 387.

12. Sur la *Crónica Albeldense* : R. COLLINS, *España en la Alta Edad Media*, Barcelona, 1986, p. 282.

13. FERNANDEZ ESPINAR, *op. cit.*, p. 266-267.

Castille

La Castille représente un cas spécial jusqu'au XII^e siècle. La région de Castille offre un cas différent du Léon, elle était un comté du Léon et se trouvait à la frontière de cette région. La Castille se sépare du Léon et devient un royaume indépendant au début du XI^e siècle sous le règne de Ferdinand I^{er}, et pour manifester sa volonté d'autonomie elle ne désire pas être régie par le *Liber*, mais plutôt par le droit coutumier. On doit tenir compte que c'est un fait justifiable parce que la Castille est une zone où la population est fondamentalement rurale et habituée à être régie par le droit coutumier. En conséquence l'application du *Liber Iudiciorum* deviendrait souvent impraticable. Il y a même une légende, qui peut avoir une base historique et qui raconte que des exemplaires du *Liber* ont été brûlés par les Castillans à Burgos¹⁴ afin de manifester leur mécontentement sur les dispositions de ce code qui leur étaient applicables, préférant être régis par les *usos, fazañas y costumbres*, c'est-à-dire par le droit coutumier et par leurs propres juges.

C'est pour cette raison que la Castille n'adopte pas le *Liber*, sauf, peut-être, en des cas très sporadiques, et il y a une prédominance du droit local. Mais curieusement, c'est en Castille que le *Liber* fut traduit pour la première fois de manière privée et anonyme.

Catalogne

Elle reste dès le VIII^e siècle jusqu'au X^e siècle sous le pouvoir franc. Les musulmans sont vaincus à Poitiers en l'an 732 et un peu plus tard, sous le règne de Charlemagne (768-814), est annexée la Catalogne jusqu'à Barcelone sous le nom de *Marca hispánica* (Marche hispanique).

La Catalogne n'adopte pas la solution de continuité du royaume « Astur-Leonés », mais dans la période du pouvoir franc les *hispanii* ou habitants de la *Marca*¹⁵ protégés par les rois francs appliquaient le *Liber Iudiciorum*. Le *Liber* n'occupait pas une position centrale comme en Léon, mais on l'appliquait comme code du peuple d'origine wisigothique, les *hispanii*. Dans ce cas on

14. FERNANDEZ ESPINAR, *op. cit.*, p. 279.

15. Sur le terme *hispani*, voir IGLESIA FERREIROS, *op. cit.*, p. 252, n. 14.

applique le *Liber* avec un caractère personnel, suivant le principe de la personnalité des lois qui régissait le peuple franc.

Plus tard, entre le X^e et le XI^e siècles, on ajoute au *Liber*, non pas pour les lui substituer, mais pour le compléter, un ensemble de dispositions connues comme *Capitulares* (Capitulaires), parce qu'on les a divisées en chapitres. Ce sont les chapitres que les rois carolingiens publièrent pour corriger ou modifier le droit populaire germanique¹⁶.

Tendance à l'unification du droit à partir du XII^e siècle : rôle que joue le *Liber Iudiciorum* ou *Fuero Juzgo*

Vers le XI^e siècle on constate de profonds changements historiques en Espagne. La circonstance historique de ces changements est la suivante.

D'un côté, l'affaiblissement de l'Etat musulman, qui se morcelle en petits royaumes (*Taifas*). Cette circonstance entraîne une Reconquête vers le centre et le sud de la Péninsule. Les royaumes de Léon et Castille s'unifient au début du XII^e siècle et forment un grand territoire.

En même temps que la Reconquête avance, dès le XII^e siècle se produit la réception du droit romain et canonique.

En conséquence, il faut créer un système rationnel pour le gouvernement de tous ces territoires, et il faut tenir compte que chaque territoire reconquis cherche sa propre identité normative. Enfin, il faut surtout tendre vers l'unification du droit.

Dans ce contexte, les solutions quant à l'unification du droit se posent à travers deux modèles et tous deux affectent le *Liber Iudiciorum*.

Premier modèle

C'est le modèle posé par Ferdinand III, *le Saint*, qui est roi de Castille entre 1217 et 1252, le premier roi qui avance pendant la Reconquête jusqu'au sud de la Péninsule, jusqu' *Al-Andalus*. Ainsi il conquiert les principales villes d'*Al-Andalus* : Séville, Cordoue, Jaén et Murcie.

16. Spécialement des rois Charlemagne de l'an 812, de Louis, *le Pieux*, des années 815 et 816 et de Charles, *le Chauve*, de l'an 844.

Le travail d'unification du droit va se produire à travers le *Liber Iudiciorum*, parce que dans les villes conquises sur les Arabes il y a beaucoup de populations mozarabes qui connaissent très bien le *Liber*. On va voir ce processus, qui consiste à voir le rôle que joue le *Liber Iudiciorum* ou *Fuero Juzgo*, comme droit local.

Le droit local est un ensemble de normes variées qui régissent un centre urbain, c'est-à-dire une ville, ou un centre rural, un village. Il s'agit d'une ordonnance privilégiée puisqu'elle est seulement applicable aux personnes qui ont la qualité de « voisin » (*vicinitas*), le voisinage équivalant en gros à la condition de citoyen pendant l'époque romaine¹⁷. Ce droit local répond à la mentalité populaire, c'est un droit réaliste et pratique, en accord avec la mentalité du peuple, et son apparition coïncide avec une forte augmentation des communes. Ce genre d'ordonnances est souvent appelé *fueros* ou *costums*, selon les zones¹⁸. L'ancien droit wisigothique, maintenant appelé *Fuero Juzgo*, va faire partie des différents *fueros* (droits) locaux et la concession du *Fuero Juzgo* comme droit local de différentes villes met en place une unification du droit.

Là où le *Fuero Juzgo* a eu une grande influence, ce fut dans les *Fueros municipales* (droit des communes), c'est-à-dire dans le droit des différentes villes auxquelles on a accordé le *Fuero Juzgo* comme droit local.

A cette époque, quand on accorde le *Fuero Juzgo* comme droit local, il reçoit différentes appellations, par exemple : *Librum Iudicium*, *Libro Juzgo*, *Juzgo de León*, *Fuero de Toledo*, *Fuero de Córdoba*¹⁹ mais la dénomination la plus connue, c'est *Fuero Juzgo*. Il s'agit de la version traduite en roman du *Liber Iudiciorum*, dont le contenu exact est la dernière version de la *Lex Visigothorum*, la *Vulgata*, qui compte douze livres avec l'addition du titre préliminaire qui n'existait pas dans la *Lex Visigothorum* originelle et qui a été ajouté au début du Moyen Age.

17. Définition et caractéristiques du droit local, voir FERNANDEZ ESPINAR, *op. cit.*, p. 294-295.

18. Sur la composition et application des *fueros* et *costums*, voir IGLESIA FERREIROS, *op. cit.*, p. 334-343.

19. Sur la dénomination de la *Lex Visigothorum* pendant le Moyen Age et pour obtenir une liste complète des villes auxquelles on a accordé le *Fuero Juzgo* comme droit local, voir le tableau dans FERNANDEZ ESPINAR, *op. cit.*, p. 325-326.

Quant à la date de la traduction, on ne sait pas de manière exacte quand on a fait la première traduction du *Fuero Juzgo* en castillan. Il semble que les premières traductions ne sont pas en castillan, par exemple une traduction du *Fuero* en limousin (provençal), et en plus une autre en langage parlé dans la région de Léon. Il semble aussi qu'il y a une première traduction en castillan dans le *Fuero de Toledo*, qui daterait du début du X^e siècle. Mais peut-être la version la plus répandue est-elle celle de Fernand III, dans la première moitié du XIII^e siècle, qui à travers une disposition donna le *Fuero Juzgo* à la ville de Cordoue après l'avoir conquise sur les Arabes. Il ordonna que l'on fasse une traduction en castillan : « pour la connaissance commune et l'observation perpétuelle ». Il y a différentes versions de cette traduction entre lesquelles, une fois que l'on a vérifié les différents manuscrits conservés, on observe des variations textuelles qui ne concernent pas seulement la forme mais aussi le fond.

A partir de la concession du *Fuero Juzgo* à la ville de Cordoue en 1241, se produit la plus grande diffusion de ce code, tout au long du XIII^e siècle. Ferdinand III et ses successeurs, Alphonse X, *le Sage*, et Sancho IV, concèdent le *Fuero Juzgo* comme droit local à plusieurs villes, près de trente. On peut mentionner, par ordre chronologique, les villes les plus importantes auxquelles on a accordé le *Fuero Juzgo* comme droit local : en plus de Cordoue, Jaén en 1246, Carthagène 1246, Séville 1250, Alicante 1250, Murcie 1266, Soria 1271, etc. La concession comme droit local du *Fuero Juzgo* continua au XIV^e siècle, c'était la manière d'accomplir l'objectif d'unification du droit recherché par les monarques.

On doit dire qu'il y a une certaine supériorité du *Fuero Juzgo* sur d'autres droits locaux, par exemple, il existe à la fin du XIII^e siècle une disposition du successeur d'Alphonse X, *le Sage*, le roi Sancho IV, dans laquelle on est arrivé à porter devant le roi un conflit de juridiction en relation avec des causes criminelles, et le roi Sancho IV ordonna, en Castille, qu'on applique à tous les procès criminels le *Fuero Juzgo* comme droit en vigueur.

Mais le modèle posé par Ferdinand III, dont le *Fuero* a pour rôle d'être le fondement de l'unification, ne rencontre pas les objectifs unificateurs parce que le *Fuero Juzgo* est un code très ancien et quelques-unes de ses dispositions sont d'application personnelle ou apparaissent comme très anachroniques et difficilement applicables à cette époque et dans ces circonstances. On va voir, ensuite, le deuxième modèle.

Deuxième modèle

Ce sera le modèle proposé par Alphonse X, *le Sage*. Mais d'abord il faut tenir compte qu'en même temps que le *Fuero Juzgo* se répand comme droit local, se produit à partir du XIII^e siècle le phénomène fondamental de la réception du droit commun et on observe la nécessité de la création d'un nouveau droit territorial. Pour l'apparition de ce droit territorial, vont jouer un rôle déterminant non seulement la réception du droit commun, mais aussi le renforcement des pouvoirs absolus du roi, dans la mesure où il va disposer de facultés législatives plus importantes. Ce travail de création du nouveau droit montre la tâche législative accomplie par Alphonse X, *le Sage*.

Alphonse X était fils de Ferdinand III, et il arrive au trône en 1254 jusqu'en 1284. Pour sa grande formation culturelle, il est appelé *le Sage*. A son arrivée au trône, il se retrouve avec cette diversité de droits (à ce moment-là le droit wisigothique est en vigueur dans les villes importantes : Léon, Tolède, Cordoue, Séville ou Murcie). Son travail législatif consiste dans une tâche fondamentale qui est la réduction d'une grande variété de droits locaux en un droit commun applicable avec un caractère territorial à toute la monarchie. On ne connaît pas en détail le travail d'Alphonse X en matière législative, mais il semble que le roi accomplisse cette tâche à travers trois grandes œuvres. Ainsi : le *Fuero Real*, *El Espéculo* et *Las Partidas*. Le *Fuero Juzgo* influence fondamentalement la première de ces œuvres, le *Fuero Real*²⁰. Ce code fut écrit entre 1252 et 1255 et il contenait quatre livres qui traitaient de différentes matières : religieuses, politiques et juridiques, ces dernières dans le droit civil spécial, procédural et pénal. Il n'est pas certain qu'il sera promulgué comme code général ou territorial, mais on sait que parmi ses fondements figure le *Fuero Juzgo*. Sur les 542 dispositions qui le composent, 116 peuvent provenir du *Fuero*, mais l'application du *Fuero Real* semble avoir été plutôt locale.

Enfin, il faut dire que le *Fuero Juzgo* n'a jamais été abrogé et que même si après la réception il a été remplacé, on peut dire que d'une certaine manière il a continué à subsister comme base et fondement du nouveau droit territorial.

20. Sur la composition et l'application du *Fuero Real*, voir SANCHEZ, *op. cit.*, p. 78-79.

Pour conclure, je veux dire que j'ai voulu présenter brièvement ce phénomène curieux de la trajectoire historique et juridique d'un des codes les plus importants tout au long de l'histoire du droit espagnol, et voir son application parfois territoriale, parfois personnelle, selon les différentes époques et circonstances.